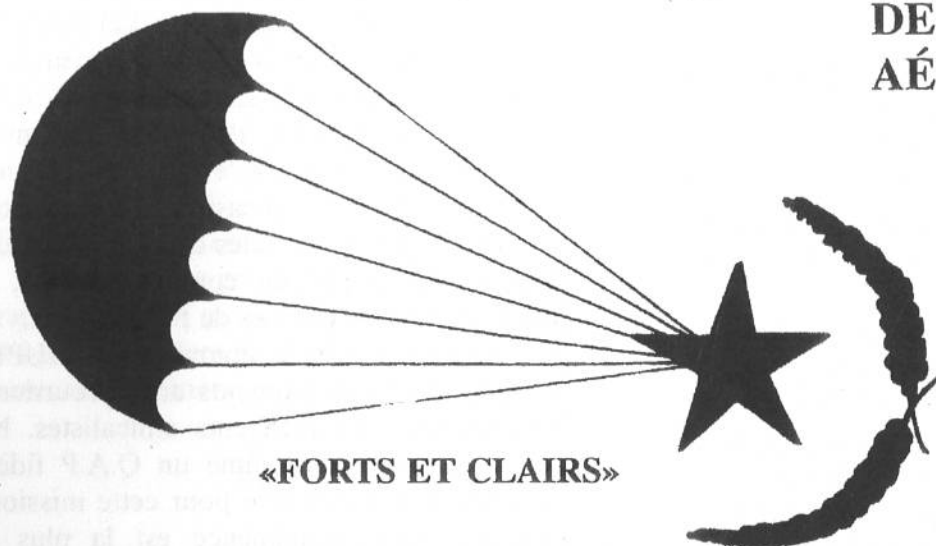


42

AMICALE NATIONALE DES TRANSMISSIONS AÉROPORTÉES



N° 12

MAI 2003

Le MOT du PRESIDENT

Notre assemblée générale de l'année 2002, date anniversaire de la création de notre Association nationale des TRS/TAP, a été une réussite exemplaire. Je tiens à remercier le colonel PONTIES commandant le 48° R.T à Agen, pour l'organisation de cette magnifique journée. Je veux aussi exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont œuvré pour la mise sur pied de cet anniversaire. Je ne citerai personne. Vous les connaissez. Au nom de vous tous, je leur exprime tous nos sincères remerciements, pour le travail effectué et les résultats obtenus.

Oui, notre association était un besoin de nous tous, pour se connaître, pour se reconnaître, pour se ressourcer diraient les pédants, mais c'est un terme correct, oui, notre association vit, dure, au-delà des années, des difficultés ou des maux. Oui, elle est un point de rencontre, et en notre époque de doutes et de mépris, il est indispensable que nous ayons des points de rencontre ; pouvoir parler avec des hommes qui comprennent ce dont on veut parler, c'est notre secret désir. Notre éducation, notre culture, notre entraînement nous sont familiers ; nous sommes fiers de notre civilisation et de notre art de vivre. Nous avons bien souvent consenti de très sévères sacrifices pour la conservation de ces trésors de vie. Cela bien sûr, ne se pèse pas, ne se mesure pas, mais cela est.

Nous formons tous des vœux ardents pour que le destin nous conserve ce que l'on appelle notre civilisation. Soyons solidaires, comme nous l'avons toujours été sur nos D.Z !

Général (CR) ABADIE

ASSEMBLEE GENERALE 2002

Agen

L'assemblée générale de notre Association Nationale a eu lieu le samedi 6 avril 2002, dans les casernes du 48^e Régiment de Transmissions, quartier TOUSSAINT, à Agen. Le général CROUSILLAC présidait cette réunion de l'amitié, qui célébrait le vingtième anniversaire de la création de notre association.

Le général BENITO, commandant la Région Militaire, avait bien voulu être présent à notre cérémonie.

Sept officiers Généraux (CR) assistaient à cette commémoration, à savoir :

Généraux ANGLARD – ABADIE – BENITO – CROUSILLAC – DIEULAFAIT – MAYNERIS – MORIN.

En ouvrant l'assemblée générale, le président Jacques ABADIE, a tenu à remercier au nom de tous, le colonel PONTIES, ancien commandant de la 14^{ème} C.T.P, d'avoir invité les 137 membres présents à cet anniversaire.

Dans l'amphi GRIBOUX, le colonel PONTIES après quelques mots d'accueil, a présenté son régiment (structures, matériels, missions, avenir).

Le général ABADIE a présenté le rapport moral de l'association au cours de l'année 2001. L'association comprend au 1^{er} janvier 2002, 393 inscrits, malgré les décès et les radiations (cotisations non payées durant 3 ans); l'effectif moyen se maintient, mais le recrutement est une affaire de tous les adhérents. Mettre en consultation le bulletin est un excellent moyen pour recruter (beaucoup d'anciens découvrent les noms de leurs camarades d'autrefois).

On peut signaler la présence de certains amis qui rejoignent pour la première fois :

- le général ANGLARD ancien des 341^o CT, 75^o CT et CITR 25
- Robert PLUVIN, ancien 79 CT, POPS, chuteur à 75 ans
- Le lieutenant Colonel BOURREL, Président des anciens du 13^o RDP venant (avec mérite) de la Moselle.

Au cours de l'année 2001, 35 nouveaux adhérents nous ont rejoints, 11 amicalistes ont été radiés, 8 camarades nous ont quittés, leurs noms suivent :

COUTURIER Kléber	KARSENTI Adolphe
DEMANGE Daniel	LAPOUS Jean
DORAND Daniel	MOUTON Michel
GUIVARCH Alfred	ROUCHAUD Guy

Nous déplorons aussi le décès de Madame LABESSE. Toutes les familles ont reçu les condoléances au nom de l'amicale.

Au cours de l'année 2001, 341 cotisations ont été réglées : soit 87% de l'ensemble. Un effort doit être consenti dans ce domaine.

Les représentants de l'Association ont assisté à de nombreuses cérémonies à Bayonne et à Toulouse, à l'occasion des cérémonies commémoratives, aux fêtes de la St Michel, aux diverses passations de commandements, aux prises d'armes de remises de fourragères.

Notre secrétaire le commandant DUPRAZ consacre de longs moments aux « courriers de liaison » avec les différents amicalistes. Nous pouvons dire qu'il assume un Q.A.P fidèle à tous. Qu'il soit remercié pour cette mission de l'amitié ; cette permanence est la plus sûre qualité de notre association. Nous sommes toujours en contact entre nous, grâce à lui.

Le président évoque en quelques mots la création de notre amicale en 1982. Cette création répond aux besoins de tous ceux qui ont le culte du souvenir et l'évocation des moments – souvent dangereux – vécus ensemble. Il est à remarquer que la véritable amitié est celle des personnes qui vivent dans des missions ou dans des métiers où il y a danger mortel. La cohésion naît dans le vécu de la crainte partagée, du courage assuré par tous. La solidarité se construit pas à pas sur la piste, dans l'avion, au combat et débouche sur la fraternité des armes, une des qualités les plus authentiques des hommes.

Le président remercie tous ceux qui sont réunis en cette assemblée, car ils font vivre la preuve de notre amitié.

La parole est donnée au commandant Dupraz pour la mise au point des effectifs et des bilans de l'entraide parachutiste.

Les adhérents présents à l'Assemblée Générale sont au nombre de 103. Ceux qui n'ont pu se déplacer nous ont adressé 105 pouvoirs, le plus souvent accompagnés par des mots amicaux.

Les adhésions (35) et les radiations (9) font l'objet d'un tableau en annexe. Les retours pour fausse adresse sont fréquents. N'oubliez pas de signaler votre nouvelle adresse, en temps voulu, en cas de déménagement.

La campagne de dons individuels en faveur de l'ENTRAIDE PARA, transitant par l'Amicale, nous a permis d'adresser à l'ENTRAIDE en 2001 la

somme de 14 110 F (2 151 €) pour 198 donateurs. 62 dons égaux ou supérieurs à 15 Euros(100Fr) ont fait l'objet d'un certificat de déduction fiscale établi par l'ENTRAIDE, transmis par nos soins.

Le Général ROUDEILLAC, Président de l'ENTRAIDE nous a remerciés pour avoir « remarquablement joué le jeu ».

Le vice président trésorier, le chef de Bataillon BAPTISTE rend alors compte de l'état des finances.(CR financier en annexe).

Il est ensuite procédé à l'accord des quitus du rapport moral et du compte-rendu financier avant que le Président ne prononce la conclusion de cette assemblée générale.

*
**

Vers 11 heures l'assemblée des adhérents et leurs épouses se rend à la chapelle du quartier Toussaint où est célébrée la messe par le Père CHASSAIGNE ; cet office comprend une homélie de haute tenue, où le prêtre en termes choisis nous rappelle nos devoirs de chrétiens.

C'est aux environs de 12 heures, après l'accueil des autorités de la Mairie d'Agen, qu'une cérémonie a lieu au pied de la Stèle du 48° RT, du quartier TOUSSAINT. Avant le dépôt de la gerbe, le général ABADIE évoque les sacrifices en tous lieux de nos valeureux anciens. La cérémonie se poursuit avec la sonnerie aux morts la minute de silence et l'exécution de la Marseillaise.

Sur la très vaste place d'armes du 48°RT, ont lieu les sauts de démonstration des chuteurs du régiment, dont on apprécie la qualité des vols et la précision de leurs atterrissages (où sont nos volières d'antan ?...)

C'est au mess qu'a lieu l'apéritif d'honneur ; le président fait acclamer le chuteur septuagénaire PLUVIN. Puis, au nom de tous, il remet des livres d'art au colonel PONTIES, esthète bien connu, en témoignage de nos remerciements pour cet accueil si bien ordonné.

Le médaillon en bronze de l'Amicale est remis au LT colonel VERDANET pour sa fidélité à notre association et à l'occasion de son départ du COM / TSI du 13° R.D.P.

Un livre est aussi offert au commandant MERCIER pour le remercier d'avoir organisé de main de maître cette journée d'anniversaire en liaison étroite avec notre secrétaire Marcel DUPRAZ.

Après l'apéritif, eut lieu le banquet dont le menu était excellent bien naturellement et les vins de grand choix.

Nous nous sommes tous félicités de la présence du général de corps d'armée BENITO et de son épouse. Beaucoup de souvenirs de la caserne de la Nive et du Hameau de Pau ont été bien sûr évoqués.

Nous nous sommes quittés avec de solides « au revoir, à l'an prochain en côte Basque ! »

N.B – La veille au soir le 5 avril, avait eu lieu un repas d'accueil de 62 couverts pour les participants venant de loin – Joyeuse ambiance de retrouvailles !

*
**

PARTICIPANTS à l'Assemblée Générale 2002

ABADIE – ABDALLAH – AGOSTINI –
ALLARD – ALLOUCHE – ANGLARD –
ANNE – ARCHAMBAULT – AUBIN –
AUJAS – BAPTISTE – BENITO – BERGER –
BERNABE – BILLET – BOURREL –
BRIGNON – BROCHARD – BUCHY –
CASTAING – CHARRIER – CHIFFOLEAU –
CORNELLA – COURDENT – COUSSEAU –
CROUSILLAC – DAVILA – DECAUX –
DELAFOND – DELAPORTE – DEVAUD –
DIEULAFAIT – DUPRAZ – ETCHEBARNE –
FABRY – FARDEAU – FILIMOEHALA –
FORST – FRAISSE – GOUDON – GREAU –
GUYOT – HALLAB – JADAS – JENVRIN –
JOLY – JOUBERT – JOURDEUIL –
KELMANOWICZ – LARTIGUE –
LAVANCEAU – LEBORGNE –
LEMASQUERIER – LENHVONG – LESAGE –
LESPARRE – LESTARPE – LIVACHE –
LOTTE – LUDE – LURASCHI – MAILLET –
MARTEAU – MARTINE – MAYNERIS –
MEILLANT – MERCIER – MORIN – NADIN –
NAROLLES – NEDELLEC – NERON –
PARENTEAU – PARMENTIER –
PEDEMONTE – PERNICENI – PHILEMONT –
PICOLILLO – PLUVIN – POISSON –
POMMIER – PONTIES – POUMEYROL –
PRIGENT – PYRKA – QUEINNEC –
RAMOND – REGARDIN – REVEL – ROBIN –
ROSCOP – ROUQUIE – ROUSSELLE –
SARRADE – SARRAILH – SAUMUREAU –
SCHRODER – SENESSE – TEFIANI –
TOLEDO – TREBAOL – TREZEGUET –
VERDANET.



MOUVEMENTS D'EFFECTIFS – ANNEE 2001

<u>ADHESIONS-RETOURS 2001</u>		<u>RADIATIONS 2001</u>
ABDALLAH Patrick ADALVIMART Pierre AUTRAN Pierre BERGER Nicolas BIELSA Marc BILLET Georges BONDI Philippe BOZEC Martial CASTAING Robert CHAIX Samuel COURTIAU Igor DEPIROU Noël FARDEAU Dominique FOUCHER François GERONI Nicolas GHUSSEIN Fadel GOARDET Louis	GROSJEAN Thierry HELENE Christian KOHLER David LLORCA Stéphane LOPEZ Alphonse MALAQUIN Christian MARTIN J-Paul MARTINE Michel MAXIME J-Claude MISTRAL Vincent PETITJEAN Eric PICOLILLO Yves PIERRARD J-Luc RIOU Stéphane SAUVE François SCHALLER Gilles TEFIANI Nassar TEITE Pascal	BELLANGER Gérard © BERAUD Vincent (A) DELATTRE Fabien © GOERTZ Pascal (AC) MALINCONICO José (A) MAUBOURGUET Jean (D) MOLIN Raymond (A) PASSONI Jean (A) PEREON Laurent (A) <u>Raisons</u> (A) adresse inconnue (C) cotisation non payée depuis 3 ans (D) démission

**COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE clos le 31.12.2001
(période du 1.05.2001 au 31.12.2001)**

Libellé	Recettes	Dépenses
RECETTES	56 232,00	
- cotisations 11 400.00		
- Festivités 30 922.00		
- Dons 13 910.00		
DEPENSES :		
- Frais d'Administration		
Fournitures de bureau		1 512,72
Secrétariat, Papeterie, Timbres		3 450,00
Frais divers de Gestion		3 850,88
Section de Toulouse		2 000,00
- Entraide PARA		13 910,00
- Repas - Festivités		33 026,00
- Boutique		11 756,04
Résultat =	11 273,64	
TOTAL	67 505,64 F	67 505,64 F
- Avoir en Banque (dernier relevé bancaire) au 31.12.2001	10 938,18	
- Chèques émis non débités (Ch.N°158 ;159)	260,00	
AVOIR REEL (sur nos livres)	10 678,18 F (1 627,88 €)	
BILAN DE L'EXERCICE		
- Avoir en Banque au 30.04.2001	21 951,82	
- Résultat d'Exploitation	- 11 273,64	
- Avoir réel en C.C. au 31.12.2001	= 10 678,18	
- Trésorerie disponible	+ 60 741,88	
- Boutique (Pin's, etc...)	+ 8 251,00	
- AVOIR REEL au 31-12-01	= 79 671,06 F	(12 145,77 €)



UN REMARQUABLE PARACHUTISTE NOUS A QUITTES...

- Colonel Emile GUEGUEN 1925 – 2003

Emile Guéguen était né à KERFRAVAL près de Morlaix, le 13 février 1925. Il rejoint très jeune les rangs de la résistance Bretonne.

Arrêté par les Allemands, il s'évade. Il devient chef d'un maquis de jeunes Bretons et participe aux succès de l'équipe « JEDBURGH » du capitaine Marchand dans la région de Perros Guirec. Il participe aux combats de la poche de LORIENT. A la fin de la guerre – 2 fois cité – il obtient le brevet de parachutiste à l'école de saut de LANNION.

En 1948, il est champion de pentathlon militaire. Le 7 septembre 1950, il débarque à SAÏGON. Il est blessé à la bataille de VINH – YEN.

Largué sur le poste de GIA – LO (près de Nghia – Lô) à la tête de sa 16^{ème} compagnie il dégage une compagnie du 2^o B.E.P. Il est blessé à nouveau et son unité perd presque 50% de ses effectifs. Le 5 novembre 1951, Guéguen reçoit la légion d'Honneur des mains du général de Lattre. Lors de la bataille de HOA – BINH, il se bat avec acharnement et accroche une seconde palme à son fanion de compagnie.

Le 14 juillet 1952, il est promu officier de la légion d'honneur et il est capitaine à titre exceptionnel en 1953.

Il rejoint le bataillon de Joinville durant 2 ans avec les ANQUETIL, KOPA, FONTAINE et HIDALGO.

En janvier 1957, le capitaine GUEGUEN rejoint le 9^{ème} RCP dans les AURES, aux ordres du colonel BUCHOUD. Il est heureux d'être affecté au 9^{ème}, héritier du régiment « NORMANDIE EN AVANT ! » aux ordres d'un chef impétueux et infatigable !

On lui confie la 2^{ème} compagnie des AMARANTES, il va grâce à un entraînement intensif, forger une unité parmi les meilleures en Algérie.

- Après les AURES, la petite Kabylie – les AMARANTES évitent les embuscades, Guéguen a organisé la compagnie avec une réserve personnelle – la section d'assaut – qu'il fait intervenir au cours des moments difficiles : les assauts des AMARANTES avec boules de feux, de lanciers de grenades au pas de charge sont connus de tous !

En janvier 1958, le régiment s'installe sur le barrage face à la Tunisie. La compagnie de Guéguen participe aux héliportages qui se succèdent et qui permettent l'encerclement, la destruction des bandes ayant franchi le barrage.

Le 29 avril, le 4^{ème} faïlek (bataillon A.L.N) traverse le barrage. La bataille de SOUK - ARHAS, qui sera la plus grande bataille rangée de la guerre d'Algérie, commence.

Posé sur le MOUADJENE en hélicoptère, le capitaine BEAUMONT est tué au milieu de ses parachutistes au cours d'une résistance héroïque. Hélicoptère à distance, GUEGUEN facilite le dégagement des rescapés au prix de pertes, mais tient le sommet du djebel. Les hommes abattent LATRECH YOUSSEF, le chef adverse.

En six jours, du 28 avril au 3 mai, le F.L.N aura perdu 620 combattants et 484 armes. Avec son enthousiasme habituel, sa pugnacité et quel panache, Guéguen aura conduit, aura mené de multiples actions avec succès.

Il devient l'adjoint « opérations » du nouveau chef du 9^o RCP, le colonel BRECHIGNAC, dit le « BRECHE », un des héros de DIEN BIEN PHU. Au cours des combats de l'HARRABA, le capitaine GUEGUEN assiste à la mort héroïque de son ami, le capitaine BARRES.

Il quitte le 9^{ème} RCP, pour rejoindre l'Ecole d'Application de l'Infanterie à St Maixent. Il laissera un souvenir admiratif, un exemple rare de courage, de tenacité et de talent tactique. Son cri de guerre : « VOLONTAIRES » ! peut servir de référence à nos jeunes cadres d'aujourd'hui et de demain !

En 1984, le colonel LE PAGE, commandant le 8^{ème} RPIMA prendra cette devise pour son régiment.

Le 19 juillet 1960, à 35 ans, il est promu commandeur de la légion d'honneur. Il est titulaire de 12 citations dont 6 à l'ordre de l'armée, 2 blessures.

Retiré depuis 15 ans en CALIFORNIE, le colonel GUEGUEN prépare pour le 50^{ème} anniversaire du D – DAY, le saut de 40 vétérans parachutistes américains à Sainte Mère l'Eglise le 5 juin 1994. Ce saut connaît une ferveur populaire extraordinaire et s'avère le temps fort des grandioses manifestations comme l'ont reconnu après coup la Maison Blanche, l'Elysée, Matignon et le Pentagone.

Laissons le général Guy LEBORGNE, son chef de corps en Indochine, conclure :

« Il appartenait à ces « Seigneurs de la Guerre » que la France sait toujours promouvoir dans les périodes difficiles. Il fut l'exemple de ce que doit être un officier parachutiste : infatigable à la guerre, adoré de ses hommes, redouté de ses adversaires ».

Général ABADIE
Cdt de Cie au 9^oRCP (1956 – 1958)

SALUT PADRE !



SAINT-JEAN-DE-LUZ SAINT-ETIENNE-DE-BAÏGORRY

l'aumônier honoraire des armées

Jean-Théodore IRIART

a la joie de vous annoncer l'envol de son âme vers le Seigneur le 27 juin 2002, à la veille de son jubilé de cinquante années de sacerdoce.

La messe d'obsèques sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Luz le **lundi 1^{er} juillet, à 14 h 30.**

À l'issue de la cérémonie, l'inhumation se fera au cimetière de Saint-Etienne-de-Baïgorry vers 17 heures.

annonce parue sur le journal Sud – Ouest, par laquelle le père IRIART nous apprenait lui – même son départ

Notre ancien aumônier, l'abbé **Iriart**, nous a quittés...

Victime d'une grave maladie cardiaque depuis des années, le Père Iriart est décédé le 27 juin au cours d'une opération chirurgicale à Bordeaux.

Les obsèques ont été célébrées en l'église St-Jean-Baptiste de St-Jean-de-Luz, le 1^{er} juillet, en présence de Monseigneur l'évêque de Bayonne et de 80 prêtres du diocèse. De nombreuses associations avaient délégué des représentants et l'église était comble. Tous ceux qui avaient pu se libérer étaient présents.

Monseigneur **Molères** a célébré la messe et évoqué la figure du défunt. L'abbé **Level** prononçait une homélie très émouvante et de très haute tenue. À l'issue de la cérémonie religieuse, le Général **Abadie**, notre président, au nom de toutes les Associations, a fait l'éloge funèbre de notre aumônier et a exalté les qualités de ce prêtre parachutiste, si pénétré de sa mission. La foule était alors au comble de l'émotion et du recueillement.

Une chorale basque a accompagné cette messe, avec des chants traditionnels repris en chœur par la foule. C'était impressionnant. Le père **Iriart** avait demandé, dans ses dernières volontés, que soit interprétée aux grandes orgues de l'église, la marche des parachutistes. Le Général **Datin** a lu la prière du Para à la fin de l'office.

Nous perdons le padre, l'ami et le consolateur.

ELOGE FUNEBRE

Nous sommes réunis ici, en cette église qu'il aimait tant, pour rendre hommage à l'abbé Jean Théodore **IRIART**, aumônier militaire honoraire. Cela au nom des Armées et des Associations d'anciens combattants du Pays Basque.

Il est difficile en quelques mots d'évoquer une vie si riche, entièrement dévouées aux autres. Nous savons – je sais Théo – que tu as consacré ta vie à partager les joies mais aussi les peines de nous tous : je peux en témoigner et bien d'autres aussi.

Tu avais choisi, après avoir été ordonné prêtre en 1952, puis vicaire à Hendaye, de devenir aumônier militaire en 1959. Tu rejoignais l'Algérie à cette date.

Ta carrière d'aumônier te verra accomplir ton ministère à la 25^e Division Parachutiste, puis à la Division Légère d'Intervention où ta mission de consolidation, de soutien moral auprès de certains, sera remarquable après les événements de 1961. Tu rejoins l'Allemagne avec le Colonel **LANGLAIS**, et ensuite tu seras l'aumônier du 6^e RPIMA, de l'Ecole des Troupes aéroportées puis Aumônier de la IV^e Région Militaire.

Ces diverses affectations t'ont permis de connaître, d'aider d'innombrables cadres et parachutistes. En des périodes très difficiles tu as soutenu moralement ceux qui peinaient sur la piste ou qui étaient au cœur de durs combats. Tu as partagé notre vie, nos espoirs, nos blessures. Notre reconnaissance va vers toi.

Lorsque tu as été en retraite, nous avons tous été très heureux que je puisse te remettre la Croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Tu méritais mieux sans nul doute.

Tu as accompli les missions que Monseigneur l'Evêque t'avait confiées, mais tu as accepté d'assurer tous les offices des Congrès et Rassemblements des Anciens. Tu as été celui qui, avec une inaltérable gentillesse, a baptisé, marié et hélas présidé les services funèbres des camarades disparus. Tu avais de très nombreux amis venant de tous les horizons : ils partagent notre grande peine.

Toujours d'égale humeur, d'un optimisme communicatif, tu resteras notre aumônier, dans la lignée des Pères **JEGO** et **CHEVALLIER**. Ton comportement face à la maladie a été exemplaire.

Tu me disais, il y a cinq ans environ : « J'ai toujours cherché à devenir le bonhomme du Bon Dieu ». Crois bien que tu l'as été et que tu le resteras à jamais.

Au revoir et merci, Monsieur l'Aumônier

Général Jacques ABADIE

LES OBSEQUES DU GENERAL Jean PETORIN

C'est le 15 avril 2003 que le Général Jean PETORIN nous a quittés à la suite d'une maladie qui l'a emporté en quelques mois. Retiré à TONNAY - CHARENTE, son pays, il avait dû être hospitalisé à la Maison médicale « Les Fleurs ».

Le 22 avril, le Général Colot, représentant le Général ABADIE Président de notre amicale, assistait à la levée du corps et remettait à Madame PETORIN l'insigne en bronze de l'amicale accompagné de la lettre de condoléances du Général ABADIE.

Outre quelques uns des enfants et petits- enfants du Général PETORIN, on notait la présence du Colonel DEVOILLE, du colonel LEPETIT, du colonel JACQUES, de cinq porte- drapeaux de l'U. N. P. et de la S. E. M. L. H. et de quelques officiers et sous- officiers, ainsi que quelques anciens T R S / PARAS.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans la très belle église de Saint Etienne de TONNAY- CHARENTE. Après l'allocution prononcée par une personne de la paroisse en l'honneur de l'enfant du pays, le Colonel DEVOILLE a rappelé qu'avant d'effectuer deux séjours en INDOCHINE, le jeune Jean PETORIN avait utilement œuvré au sein d'un mouvement de résistance en Charente- Maritime qui avait permis la destruction du très important dépôt de munitions allemand de JONZAC. Puis le Général COLOT, au nom de l'Amicale autant qu'à titre personnel, évoqua la forte personnalité de Général PETORIN telle qu'elle lui était apparue au cours de séjours communs dans les 10^{ème} et 11^{ème} Divisions Parachutistes.

Pour clôturer cette cérémonie, brève mais empreinte d'une émotion intense, c'est le Colonel LEPETIT qui a lu la Prière des Paras.

Le Général PETORIN, titulaire de la Croix de Guerre des T.O.E. et de la Croix de la Valeur Militaire, était officier de la Légion d'Honneur.

Général (CR) COLOT.



ENTRAIDE PARACHUTISTE

L'Assemblée Générale 2002 de l'Entraide Parachutiste s'est déroulée à l'ETAP le 20 Mars. Nos camarades Pierre BAPTISTE, Vice Président, et Marcel DUPRAZ, secrétaire, représentaient le Président et l'Amicale à cette assemblée, qui regroupait la plupart des unités d'active, 26 Amicales d'anciens paras et de nombreux officiers généraux.

Quelques chiffres résument le bilan de l'année 2001 :

<u>CONTRIBUTIONS / DON</u>		<u>SECOURS</u>	
ACTIVE	1 051 534 F	ACTIVE et familles	903 045 F
ANCIENS	387 867	ANCIENS	726 904
(individuels)	165 582	-----	-----
DONS non TAP	176 493		
		Total Secours	1 636 450 F
Total Recettes	1 615 895 F	FRAIS FONCTIONNEMENT	42 892 F
		BILAN	- 63 446 F

Répartition des 332 secours attribués :

182 personnels d'active et familles dont 82 (30 490 €) à la suite de l'explosion de l'usine AZF de TOULOUSE.

148 pour Anciens
2 pour Prémilitaire

Le Général ROUDEILLAC Président de l'Entraide a ensuite publiquement remercié les Amicales des TRANS / PARAS, du 13 RDP, du 3° RPIMa pour la campagne menée en faveur des dons individuels.

Le Colonel de PUY – MONTBRUN a alors fait savoir qu'il ferait don de ses droits d'auteur sur son ouvrage « l'Honneur de la Guerre, édition Albin Michel, à l'Entraide Para et aux amicales de l'ETAP et du 8 RPIMa.

Un pot et un déjeuner ont traditionnellement terminé la réunion.



LA FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS PARACHUTISTES

Palais Niel – BP 29 – 31 998 TOULOUSE ARMEES – TPH et fax : 05 62 57 34 72 –
Email : fnapara @aol.com

Le Comité National de Liaison des Associations Parachutistes, présidé par le Général de COURREGES a tenu sa dernière assemblée générale à l'ETAP le 19/3/2002. Il s'est effacé au profit de la Fédération Nationale des Associations Parachutistes, nouvelle structure préparée par un groupe de travail, dans un but de rassemblement et d'efficacité dans l'action commune.

L'assemblée a adopté à l'unanimité :

- la nouvelle Fédération
- les statuts et la charte présentés par le groupe de travail puis a procédé à l'élection des membres du Comité National, constitué comme suit :

Comité exécutif	- Président	Gal	LEPAGE
	- Vice – Président	COL	BERGUIN
	-	ACH	BOS
	-	Gal	FAVREAU
	-	Gal	THEODOLY – LANNES

Bureau	- Secrétaire Général	COL	DUHAR
	- Secrétaire Adjoint	ACH	SAGET
	- Trésorier	CNE	BONNEFOY
	- Trésorier Adjoint	ACH	NAUDY

33 Associations d'anciens Parachutistes Militaires adhérent actuellement à la FNAP.

*
**

STATUTS de la FNAP

TITRE I – Objet et Composition.

La Fédération Nationale des Associations Parachutistes (F.N.A.P) succède au Comité National de Liaison des Associations Parachutistes (C.N.L.A.P).

Elle est constituée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Article 1 – La FNAP rassemble toutes les Associations d'anciens parachutistes militaires.

Article 2 – Elle manifeste la volonté des Associations d'anciens parachutistes militaires de resserrer leurs rangs autour de l'idéal que représentant les valeurs vécues dans les rangs des unités parachutistes.

En adhérant à la FNAP les Associations s'engagent à respecter la Charte qui constitue le contrat moral liant entre elles toutes les associations membres.

Article 3 – Elle a pour buts

- de représenter au plan national l'ensemble des associations et amicales rassemblant les anciens parachutistes militaires et de coordonner leur action pour mieux atteindre les objectifs moraux et matériels communs à leurs membres.
- de servir l'esprit de défense du pays en constituant un lien privilégié entre l'Armée et la Nation.

Article 4 – Elle est ouverte à toutes les associations et amicales réunissant d'anciens parachutistes militaires.

Article 5 – Elle est une union d'associations. Elle n'intervient pas dans le fonctionnement des associations adhérentes. Elle s'interdit toute action politique ou confessionnelle.

Article 6 – Son siège social est à Toulouse. Palais Niel (B.P.29 – 31998 Toulouse Armées).

TITRE II – Administration et Fonctionnement

Article 7 – La FNAP se compose d'un conseil national et de membres actifs.

1°) Le Conseil national comprend un Comité exécutif et un Bureau. Le Comité exécutif veille au respect des statuts et de la Charte qui constitue le fondement moral de la Fédération et s'emploie à la réalisation des objectifs fixés. Le Bureau est chargé du fonctionnement interne de la Fédération sous l'autorité du Président.

2°) Les membres actifs sont les associations et amicales ayant pour objet de réunir d'anciens parachutistes militaires. Toute association correspondant à ce critère peut demander de faire partie de la Fédération dès lors qu'elle s'engage à en respecter les statuts et la Charte. La demande est adressée au conseil national qui décide. La qualité de membre se perd par démission ou par radiation pour motif grave ; la radiation est prononcée par le conseil national.

Article 8 – Le Comité, exécutif est composé de 5 membres : le président de la Fédération et 4 vice présidents. Le président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile. Il en est le porte parole.

- Le Bureau comprend un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint. Tous doivent être adhérents d'une association membre de la Fédération. Ils sont élus par l'Assemblée générale pour 3 ans dans un scrutin à bulletins secrets. Ils sont élus par l'Assemblée générale pour 3 ans dans un scrutin à bulletins secrets. Ils sont rééligibles.

Au sein du Comité exécutif les décisions sont prises à la majorité des voix.

Les membres du comité exécutif et du bureau ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Article 9 – L'Assemblée générale comprend toutes les associations membres de la Fédération. Chaque association est représentée par son président, exceptionnellement par son délégué nanti des pouvoirs nécessaires.

L'assemblée se réunit au minimum une fois par an en session ordinaire sur convocation du Président ou à la demande d'1/4 des associations membres. Chaque association membre y dispose d'une voix.

L'ordre du jour est établi par le bureau selon les directives du Comité exécutif. Le bureau de l'assemblée est celui du Conseil national.

Elle entend les rapports sur la marche de la Fédération et sa situation financière. Après exposé du commissaire aux comptes ou d'un vérificateur des écritures elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité relative.

Il est établi un procès verbal des séances.

Si besoin est ou à la demande de la moitié plus un des membres de la Fédération, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire pouvant délibérer selon les modalités ci – dessus.

TITRE III – Ressources

Article 10 – Les ressources de la Fédération se composent : - des subventions – des cotisations – des dons.

Il est tenu à jour une comptabilité précise pouvant servir à justifier auprès de tous les pourvoyeurs de fonds de la régularité et du bon emploi des ressources.

Cette comptabilité est vérifiée chaque année par un commissaire aux comptes ou un vérificateur d'écritures.

Le montant de la cotisation réglé par les membres actifs est au prorata de leurs effectifs. La base est fixée par l'assemblée générale.

TITRE IV – Modification des statuts et dissolution

Article 11 – Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil national. L'assemblée doit alors réunir au minimum la moitié des membres actifs. Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 12 – L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Fédération et convoquée à cet effet doit comprendre au moins la représentation des deux tiers des membres actifs. Si le quorum n'est pas atteint l'assemblée est convoquée de nouveau dans les trois mois et peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des

présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être qu'à la majorité des deux tiers des présents, l'assemblée générale décide de la destination à donner à l'actif conformément à la loi.

TITRE V – Charte et règlement intérieur

Article 13 – La Charte de la Fédération est établie par le Conseil national et soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Article 14 – Un règlement intérieur est établi par le Conseil national. Il est approuvé par l'assemblée générale.

Article 15 – Les présents statuts sont déposés à la préfecture de la Haute Garonne, ainsi que la composition du Conseil national. Tout changement en ces deux domaines seront aussitôt portés à la connaissance et le cas échéant à la ratification de la dite préfecture.

*
**

CHARTRE DE LA FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS PARACHUTISTES

Préambule

Regroupées au sein d'une fédération unique, toutes les associations connues d'anciens parachutistes militaires ont jugé bon de souscrire à une charte qui constitue pour chacune d'entre elles un engagement de fond et de forme afin que ce rassemblement ait un sens et une utilité.

Les associations et amicales d'anciens parachutistes militaires se caractérisent par leur tronc commun et par leur spécificité respective.

Le tronc commun est la référence à l'idéal parachutiste comme mode de comportement général et de relations entre leurs membres. Cet idéal relève de ce qui a été vécu lors du passage dans les rangs des unités parachutistes. Pour l'essentiel il s'agit d'un fort esprit de camaraderie, du courage sur le terrain et de l'acceptation de sacrifices au profit d'une entité profonde, la patrie. Cet ensemble d'aspirations et de réalités a acquis son originalité par le mythe et l'exercice du saut en parachute dont la vertu est de renforcer la cohésion d'une troupe et de faire émerger la nature de chacun.

La spécificité découle de l'enracinement propre à chaque association d'où naît son caractère propre. Certaines sont liées à des formations aéroportées, d'autres sont de nature régionale, d'autres enfin sont le produit de l'histoire.

Les amicales et associations d'anciens parachutistes militaires,

1 – Considérant

- les entraves que leur nombre et leur disparité apportent à la conduite d'une action cohérente et permanente en direction de l'opinion publique et des autorités,

- la médiatisation croissante de tout ce qui touche à l'action des unités d'élite et notamment à celle des formations parachutistes dans les conflits passés et présents,
- la méconnaissance par le public des services rendus par ces formations et des contraintes liées à leur spécificité.
- la disparition du relais d'opinion constitué par les personnels appelés.

2 – Décident d'agir en commun en vue de mener de façon plus efficace les actions nécessaires.
- au maintien, à la promotion et à la défense du souvenir et de l'image des corps ou des formations dont elles sont issues et des unités parachutistes en général,
- à la défense des intérêts des personnels ayant appartenu ou appartenant aux formations parachutistes dissoutes ou en activité.

3 – Fondent à cet effet la **Fédération nationale des associations parachutistes (F.N.A.P.)** et lui délèguent les droits qui leur sont reconnus :

- pour s'exprimer en leur nom collectif au niveau national ou international et par les moyens appropriés (courrier, presse écrite, radio, télévision, Internet etc...) sur toute question relevant de l'intérêt général des parachutistes militaires français et ressortissant aux domaines d'action énumérés au paragraphe 2 ci-dessus.

- pour agir afin d'obtenir réparation des actes, déclarations ou écrits visant à diffamer gravement la communauté parachutiste.

- pour prendre les mesures adéquates face aux manquements graves à l'éthique militaire ou à la solidarité parachutiste qui pourraient être commis dans ses rangs dès lors que les implications en seraient de portée nationale ou internationale.

4 – Conservent, hors des domaines définis au paragraphe 3 ci-dessus, leur entière liberté d'action, d'organisation et de fonctionnement ainsi que toutes les marques et attributs de leur identité.

5 – S'engagent à :

- respecter les termes de la présente charte, les statuts et le règlement intérieur en découlant ainsi que les décisions de la F.N.A.P. prises en accord avec ces textes,

- apporter en toute circonstance leur appui moral à la F.N.A.P., à participer activement à son information et à contribuer financièrement à son fonctionnement,

- entretenir entre elles les relations de solidarité et de camaraderie qui découlent de leur communauté d'idéal et, en particulier, à substituer en toute matière la concertation et la coopération à la concurrence et à porter devant la F.N.A.P. tout différend qui viendrait.

La présente charte doit représenter un pacte de confiance et de bonne entente au nom de la fraternité d'armes et de l'attachement à l'idéal parachutiste pour le service de la France.



ASSEMBLEE GENERALE 2002

Agen

L'assemblée générale de notre Association Nationale a eu lieu le samedi 6 avril 2002, dans les casernes du 48° Régiment de Transmissions, quartier TOUSSAINT, à Agen. Le général CROUSILLAC présidait cette réunion de l'amitié, qui célébrait le vingtième anniversaire de la création de notre association.

Le général BENITO, commandant la Région Militaire, avait bien voulu être présent à notre cérémonie.

Sept officiers Généraux (CR) assistaient à cette commémoration, à savoir :

Généraux ANGLARD – ABADIE –
BENITO – CROUSILLAC – DIEULAFAIT –
MAYNERIS – MORIN.

En ouvrant l'assemblée générale, le président Jacques ABADIE, a tenu à remercier au nom de tous, le colonel PONTIES, ancien commandant de la 14^{ème} C.T.P, d'avoir invité les 137 membres présents à cet anniversaire.

Dans l'amphi GRIBOUX, le colonel PONTIES après quelques mots d'accueil, a présenté son régiment (structures, matériels, missions, avenir).

Le général ABADIE a présenté le rapport moral de l'association au cours de l'année 2001. L'association comprend au 1^{er} janvier 2002, 393 inscrits, malgré les décès et les radiations (cotisations non payées durant 3 ans); l'effectif moyen se maintient, mais le recrutement est une affaire de tous les adhérents. Mettre en consultation le bulletin est un excellent moyen pour recruter (beaucoup d'anciens découvrent les noms de leurs camarades d'autrefois).

On peut signaler la présence de certains amis qui rejoignent pour la première fois :

- le général ANGLARD ancien des 341° CT, 75° CT et CITER 25
- Robert PLUVIN, ancien 79 CT, POPS, chuteur à 75 ans
- Le lieutenant Colonel BOURREL, Président des anciens du 13° RDP venant (avec mérite) de la Moselle.

Au cours de l'année 2001, 35 nouveaux adhérents nous ont rejoints, 11 amicalistes ont été radiés, 8 camarades nous ont quittés, leurs noms suivent :

COUTURIER Kléber	KARSENTI Adolphe
DEMANGE Daniel	LAPOUS Jean
DORAND Daniel	MOUTON Michel
GUIVARCH Alfred	ROUCHAUD Guy

Nous déplorons aussi le décès de Madame LABESSE. Toutes les familles ont reçu les condoléances au nom de l'amicale.

Au cours de l'année 2001, 341 cotisations ont été réglées : soit 87% de l'ensemble. Un effort doit être consenti dans ce domaine.

Les représentants de l'Association ont assisté à de nombreuses cérémonies à Bayonne et à Toulouse, à l'occasion des cérémonies commémoratives, aux fêtes de la St Michel, aux diverses passations de commandements, aux prises d'armes de remises de fourragères.

Notre secrétaire le commandant DUPRAZ consacre de longs moments aux « courriers de liaison » avec les différents amicalistes. Nous pouvons dire qu'il assume un Q.A.P fidèle à tous. Qu'il soit remercié pour cette mission de l'amitié ; cette permanence est la plus sûre qualité de notre association. Nous sommes toujours en contact entre nous, grâce à lui.

Le président évoque en quelques mots la création de notre amicale en 1982. Cette création répond aux besoins de tous ceux qui ont le culte du souvenir et l'évocation des moments – souvent dangereux – vécus ensemble. Il est à remarquer que la véritable amitié est celle des personnes qui vivent dans des missions ou dans des métiers où il y a danger mortel. La cohésion naît dans le vécu de la crainte partagée, du courage assuré par tous. La solidarité se construit pas à pas sur la piste, dans l'avion, au combat et débouche sur la fraternité des armes, une des qualités les plus authentiques des hommes.

Le président remercie tous ceux qui sont réunis en cette assemblée, car ils font vivre la preuve de notre amitié.

La parole est donnée au commandant Dupraz pour la mise au point des effectifs et des bilans de l'entraide parachutiste.

Les adhérents présents à l'Assemblée Générale sont au nombre de 103. Ceux qui n'ont pu se déplacer nous ont adressé 105 pouvoirs, le plus souvent accompagnés par des mots amicaux.

Les adhésions (35) et les radiations (9) font l'objet d'un tableau en annexe. Les retours pour fausse adresse sont fréquents. N'oubliez pas de signaler votre nouvelle adresse, en temps voulu, en cas de déménagement.

La campagne de dons individuels en faveur de l'ENTRAIDE PARA, transitant par l'Amicale, nous a permis d'adresser à l'ENTRAIDE en 2001 la

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

INFORMATIONS DIVERSES

AMICALE DES CHUTEURS OPS en sommeil depuis deux ans est réactivée. S'adresser à amicale CHUTEURS OPS- ETAP- Camp ASTRA- 64023 PAU – email : Amicale.chuteurs.OPS@frce.fr

VISITES : N'hésitez pas à rendre visite à ces deux camarades. Vous serez bien reçus :

ARMANDI Jean, notre ancien, Capitaine, BP 1523, domicilié à EZE (06360)- TPH 04.93.41.01.73
PROTOTAPAS Jean- Ambassade de FRANCE – ATHENES.

COTISATION ANNUELLE

Le montant de la cotisation annuelle est de 10 € depuis le 1er janvier 2002.

Il vous est demandé de procéder au règlement avant le 1er mai de chaque année par chèque à l'ordre de :

**AMICALE NATIONALE
DES TRANSMISSIONS
AEROPORTEES**

Bureau de garnison
2, rue de la monnaie
64 100 BAYONNE

NOTRE MEDAILLON

Notre Médaille – Souvenir de l'Amicale Nationale des Transmissions Aéroportées est disponible.

En bronze massif de 15 cm de diamètre présenté sur écusson en bois rouge, il reproduit l'insigne de tradition des TRANSPARAS. Il est magnifique, et vous pouvez le commander.

Son prix 73 €uros + port recommandé 9 €uros

VIGNETTE AUTO

La vignette de l'Amicale de diamètre 75 mm, à coller sous le pare-brise est disponible.

Son prix : 2 €uros

MINI – INSIGNE

« L'épinglette » ou mini-insigne l'amicale est disponible au prix de : 4 € + 1€ expédition soit un total de 5 €

*
**

A commander à notre adresse officielle avec chèque correspondant. Soyez fiers d'appartenir à notre association de l'amitié et de la fidélité.

LOCATION – MARTINIQUE

Résidence du Radioamateur :

- studios meublés
- voitures

S'adresser à :

Emmanuel VALLADE
FM 5 ET, ancien du 61 BTAP
177, Baie des Mulets
97 280 LE VAUCLIN
Tél/Fax : 05.96.74.35.10 et
05.96.22.41.06

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial data and for providing a clear audit trail. The records should be kept up-to-date and should be accessible to all relevant parties.

2. The second part of the document outlines the procedures for handling any discrepancies or errors that may arise. It is important to identify the source of the error as soon as possible and to take appropriate corrective action. This may involve reviewing the original documents and consulting with the relevant staff members.

3. The third part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It is important to ensure that all recommendations are implemented and that the necessary controls are in place to prevent any future occurrences of the same issues.

4. The fourth part of the document discusses the importance of ongoing monitoring and review. This is essential for ensuring that the controls remain effective and for identifying any areas for improvement. Regular reviews should be conducted and the results should be reported to the relevant management.

5. The fifth part of the document provides a conclusion and a list of references. It is important to ensure that all references are properly cited and that the document is well-structured and easy to read.

6. The sixth part of the document provides a list of appendices and a glossary of terms. This is essential for ensuring that all relevant information is included and that the terminology is clearly defined. The appendices should be clearly labeled and the glossary should be easy to use.

INFORMATIONS DIVERSES

AMICALE DES CHUTEURS OPS en sommeil depuis deux ans est réactivée. S'adresser à amicale CHUTEURS OPS- ETAP- Camp ASTRA- 64023 PAU – email : Amicale.chuteurs.OPS@frce.fr

VISITES : N'hésitez pas à rendre visite à ces deux camarades. Vous serez bien reçus :

ARMANDI Jean, notre ancien, Capitaine, BP 1523, domicilié à EZE (06360)- TPH 04.93.41.01.73
PROTOTAPAS Jean- Ambassade de FRANCE – ATHENES.

COTISATION ANNUELLE

Le montant de la cotisation annuelle est de 10 € depuis le 1er janvier 2002.

Il vous est demandé de procéder au règlement avant le 1er mai de chaque année par chèque à l'ordre de :

AMICALE NATIONALE DES TRANSMISSIONS AEROPORTEES

Bureau de garnison
2, rue de la monnaie
64 100 BAYONNE

LOCATION – MARTINIQUE

Résidence du Radioamateur :

- studios meublés
- voitures

S'adresser à :

Emmanuel VALLADE
FM 5 ET, ancien du 61 BTAP
177, Baie des Mulets
97 280 LE VAUCLIN
Tél/Fax : 05.96.74.35.10 et
05.96.22.41.06

NOTRE MEDAILLON

Notre Médaille – Souvenir de l'Amicale Nationale des Transmissions Aéroportées est disponible.

En bronze massif de 15 cm de diamètre présenté sur écusson en bois rouge, il reproduit l'insigne de tradition des TRANSPARAS. Il est magnifique, et vous pouvez le commander.

Son prix 73 €uros + port recommandé 9 €uros

VIGNETTE AUTO

La vignette de l'Amicale de diamètre 75 mm, à coller sous le pare-brise est disponible.

Son prix : 2 €uros

MINI – INSIGNE

« L'épinglette » ou mini-insigne l'amicale est disponible au prix de : 4 € + 1€ expédition soit un total de 5 €

*
**

A commander à notre adresse officielle avec chèque correspondant. Soyez fiers d'appartenir à notre association de l'amitié et de la fidélité.

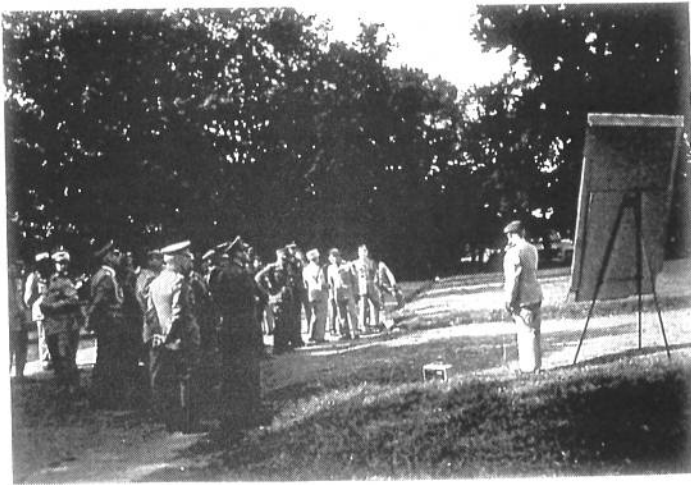
Quelques PHOTOS - SOUVENIRS



1948 - MARRAKECH - La 77 CT aux ordres du Capitaine KERJEAN



1948 - PAU - NIEUPORT
Lieutenant ROSERAY



1972 PAU - Camp du Hameau
Présentation des Transmissions de la FORCE
D'INTERVENTION INTERARMEES aux attachés
militaires étrangers accrédités à Paris par le Colonel
ABADIE en présence du Gal COMPAGNON cdt la 11^e
D.P.



1972 - La COURTINE - manœuvre COM/TRANS 11 DP
de g. à dr. - , ABADIE , TESTUD, BENITO,
FRAMBOURT, MAILLET



1973 - AVION PC (NORD 2001) ABADIE, PORTA,
FRAMBOURT (dos), - , VALETICIL, - ,



1980 - LIBAN - piton de NAKOURA popote TRS.
- , FORST, FOUQUET, LEFRANCOIS, JOUBERT,
PARMENTIER, MENAGE, SOURNIA